



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Concours interne et externe des
administrateurs des affaires maritimes**

CONCOURS ARTICLE 4.1

CONCOURS ARTICLE 4.2

CONCOURS ARTICLE 6.1

CONCOURS ARTICLE 7.1.1

Session 2025

Rédacteur

Monsieur Guillaume SELLIER, Inspecteur Général des Affaires Maritimes, président de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/concours>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	6
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	7
III. L'ÉPREUVE ORALE	14
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	14
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	14

Rapport général du président du jury

Monsieur Guillaume SELLIER, Inspecteur Général des Affaires Maritimes.

Concours interne et externe des administrateur(ice)s des affaires maritimes

session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Les candidats qui s'inscrivent au concours doivent soigneusement vérifier dans quel concours ils s'inscrivent. Trop de candidats s'inscrivent dans la voie de concours qui ne correspond pas à leur profil. Le concours 4.1 s'adresse principalement aux étudiants, le concours 4.2 aux fonctionnaires de catégorie B, sous-officiers et officiers, le concours 6.1 aux fonctionnaires de catégorie A ainsi qu'aux officiers.

Les conditions requises pour pouvoir s'inscrire au concours doivent être strictement respectées notamment en ce qui concerne l'examen médical produit par le service de santé des armées. Le jury invite les candidats à anticiper cette visite médicale le plus en amont possible.

Le concours sur épreuves de recrutement des administrateurs des affaires maritimes était ouvert au titre de deux voies de recrutement :

- article 4.1 : 4 postes ouverts selon l'arrêté du 10 mars 2025
- article 4.2 : 1 poste ouvert selon l'arrêté du 10 mars 2025.

A. Textes réglementaires

La session 2025 du concours interne et externe pour le recrutement des administrateurs des affaires maritimes, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par l'article 4.1 :

- le décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012, portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes ;
- l'arrêté du 29 janvier 2013 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours externe des élèves administrateurs des affaires maritimes (4.1) ;
- l'arrêté du 11 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe des élèves administrateurs des affaires maritimes (4.1) ;
- l'arrêté du 14 mars 2025 fixant la composition du jury du concours externe des élèves administrateurs des affaires maritimes, session 2025 (4.1) ;
- l'arrêté du 10 mars 2025 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux recrutements dans le corps des administrateurs des affaires maritimes (4.1).

Article 4.2 :

- le décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012, portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes ;
- l'arrêté du 29 janvier 2013 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours externe des élèves administrateurs des affaires maritimes (4.2) ;
- l'arrêté du 11 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe des élèves administrateurs des affaires maritimes (4.2) ;
- l'arrêté du 14 mars 2025 fixant la composition du jury du concours externe des élèves administrateurs des affaires maritimes , session 2025 (4.2) ;
- l'arrêté du 10 mars 2025 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux recrutements dans le corps des administrateurs des affaires maritimes (4.2).

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- les inscriptions se sont déroulées du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 7 février 2025 ;
- l'admissibilité est prononcée à l'issue des épreuves écrites qui se sont déroulées à partir du lundi 17 mars 2025 (*culture générale, note de synthèse, option et anglais*). La liste des candidats admissibles a été publiée le mardi 20 mai 2025 ;
- l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve sportive notée sur 20 (coefficient 2), d'une épreuve orale de langue anglaise dont la durée est de 20 minutes notée sur 20 (coefficient 3), d'une épreuve orale portant sur une matière à option dont la durée est de 20 minutes notée sur 20 (coefficient 6) et d'un entretien avec le jury dont la durée est de 45 minutes noté sur 20 (coefficient 9). Les résultats ont été publiés le jeudi 3 juillet 2025.

C. Statistiques

Article 4.1 :

Années	2021			2022			2023			2024			2025		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	151	71	80	136	65	71	98	49	49	97	43	54	67	34	33
Présents	76	41	35	61	36	25	57	29	28	57	29	28	13	6	7
Admissibles	27	10	17	23	15	8	27	13	14	22	8	14	13	6	7
Admis sur LP	6	4	2	9	9	0	11	9	2	11	5	6	6	4	2
Admis sur LC	4	2	2	11	11	0	3	2	1	4	2	2	0	0	0

Article 4.2 :

Années	2021			2022			2023 (pas ouvert)			2024			2025		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	14	3	11	7	1	6	0	/	/	45	14	31	54	22	32
Présents	7	2	5	0	/	/	0	/	/	3	0	3	4	1	3
Admissibles	0	/	/	0	/	/	0	/	/	2	0	2	1	0	1
Admis sur LP	0	/	/	0	/	/	0	/	/	0	0	0	0	0	0
Admis sur LC	0	/	/	0	/	/	0	/	/	0	0	0	0	0	0

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Pour les épreuves écrites le jury apprécie notamment la qualité de l'analyse de la problématique posée par le candidat, la qualité du raisonnement, la robustesse de l'argumentation, la capacité à traiter le sujet dans sa globalité, la qualité de l'expression écrite. Un trop grand nombre de fautes d'orthographe conduit à une note éliminatoire. Pour l'épreuve de culture générale, le jury appréciera en outre le niveau de connaissances générales du candidat, sa capacité à prendre de la hauteur par rapport au sujet et son ouverture d'esprit. Sur l'épreuve à option le jury appréciera également le niveau de connaissances dans la matière.

Dans chacune des matières traitées la répartition des copies suit une courbe de Gauss avec un sommet de la courbe autour de 13. Quelques très bonnes copies (16+) se distinguent par une appréhension complète du sujet, une hauteur de vue assortie d'une mise en perspective de la problématique et une capacité à construire un raisonnement rigoureux étayé d'exemples concrets reflétant une profondeur de réflexion.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Quelques copies peu nombreuses se situent en dessous de la moyenne, le sujet n'ayant pas été compris, le raisonnement étant confus et les lieux communs faisant office d'idées. C'est un écueil que le jury a tendance à retrouver un peu trop souvent dans les copies qui traitent le sujet de culture générale.

Le jury accorde une importance toute particulière à l'orthographe et a attribué, par voie de conséquence, une note éliminatoire à toutes les copies présentant un nombre trop élevé de fautes d'orthographe. De bonnes copies ont perdu également des points car le travail de relecture n'a pas été réalisé.

Le jury invite les candidats à prendre un peu de temps en début d'épreuve pour bien faire le tour du sujet posé, identifier les problématiques, les mettre en perspective et construire un raisonnement rigoureux et argumenté permettant de défendre les idées avancées.

B. Conseils aux candidats

Concours 4.1

1 Epreuve de culture générale : La démocratie est-elle nécessairement libérale ?

La vaste majorité des copies a compris le sujet. La différence s'est faite sur la finesse du raisonnement et de la pensée ainsi que sur la variété des références citées. Le sujet appelait à envisager l'adjectif "libérale" tant dans son acception juridique (libéral au sens de libertés publiques) qu'économique (libéral au sens de libéralisme). L'expression écrite est très satisfaisante. Certaines copies ont su développer de véritables efforts d'analyse, qui ont été valorisés. Les mauvaises copies ont mal compris le sujet ou voulu – peut-être – plaquer le corrigé d'une dissertation portant sur les difficultés des démocraties.

2 Epreuve de droit privé : Quelle est la place de la faute dans la responsabilité civile ?

Sur ce sujet, il était attendu une réflexion sur la notion même de faute, afin de prendre de la hauteur. Cela aurait permis de mettre en application le conseil, valable en toute matière et pour tout concours, selon lequel « il faut toujours tirer le sujet vers le haut et à rebours de sa pente naturelle » (Pr. B. Oppetit et Ch. Jarrosson). Ici, le sujet était technique ; il fallait donc veiller à ne pas tomber dans la récitation juridique mais au contraire dégager des lignes de force de la notion de faute et exposer son application à la responsabilité civile : quelles sont les grandes tendances ? Est-ce une notion dépassée ou au contraire incontournable ? Le juge et le législateur retiennent-ils la même définition et la même conception de la faute ? en font-ils le même usage ? La réponse à ces questions permettait de construire une réflexion personnelle, soutenue par des références juridiques précises et nombreuses.

3 Epreuve de droit public : La place du droit international et du droit européen en droit français

Le sujet était classique mais il supposait d'avoir une excellente connaissance de l'évolution jurisprudentielle sur la question. Le sujet invitait à s'appuyer essentiellement sur la jurisprudence sans se limiter au droit public : « en droit français » supposait d'être capable de citer au moins 1-2 arrêts de la Cour de cassation et 1-2 décisions du Conseil constitutionnel parmi les plus connus.

Dans l'ensemble, les résultats sont un peu décevants car les candidats ont eu des difficultés à construire une réflexion équilibrée, notamment à identifier les 2 axes principaux : la réception du droit international et européen et sa place dans la hiérarchie des normes. La formulation du sujet pouvait certes inviter également à une approche quantitative sur l'importance du droit international et européen parmi les règles applicables mais cela devait demeurer à la marge, le cas échéant pour apporter une contextualisation.

La définition de droit européen a également souvent été omise alors qu'elle était essentielle dans la mesure où l'expression vise à la fois le droit du Conseil de l'Europe et le droit de l'Union européenne.

4 Epreuve d'économie : Quelle politique de concurrence pour l'Europe communautaire de demain ?

L'épreuve d'économie portait sur un sujet classique et d'actualité. Beaucoup de candidats ont curieusement écarté les enjeux conjoncturels et ont limité considérablement la problématique sans envisager l'avenir. Une question majeure était posée et il convenait d'y répondre. Aucune réponse type ne s'imposait ; le champ de réponse était entièrement ouvert. Toutes les problématiques bien justifiées étaient envisageables.

Les termes du sujet devaient être définis : politique de concurrence ; Europe communautaire. Il convenait ensuite d'expliquer pourquoi des problèmes précis se posent. Les enjeux majeurs, les défis devaient être clairement présentés et analysés.

La majorité des devoirs restent conventionnels, très vagues, très affirmatifs. Ils reflètent une apparence de fragilité, voire de lacunes majeures. Le candidat doit toujours poser une problématique, réfléchir à une analyse et justifier son propre raisonnement. Il doit prendre du recul pour envisager les différentes propositions de son approche. Cet effort de réflexion démontre la capacité du candidat à analyser, à utiliser ses connaissances et à les appliquer à une situation réelle. En assurant cette réflexion, le bon candidat se démarque et gagne beaucoup de points indispensables dans un concours sélectif.

Un devoir simple structuré permettait d'envisager divers scénarios de politique de concurrence. Les enjeux majeurs retenus pouvaient être les suivants.

La politique de concurrence s'est imposée très tôt avec l'Europe communautaire, donc dès 1957 avec le Traité de Rome. L'objectif était d'organiser les échanges intra-européens efficacement dans un souci de bien-être social, de développement économique, de prospérité innovante. Mieux allouer les richesses, produire avec compétitivité, répartir et distribuer efficacement tout en veillant à la mise en application d'une baisse des prix. Pour mener à bien de tels objectifs, la politique de la concurrence doit s'assurer de la libre-entrée et sortie du marché, de l'efficacité des mécanismes du marché. Cette recherche d'efficacité profite au développement économique et renforce l'industrie des nations. Elle contribue aussi à accroître la concentration au risque dès lors de favoriser des abus de comportement tels que ententes, trusts, cartels...

La politique de concurrence n'est donc pas neutre. Mais quels sont ses enjeux actuels ?

Les enjeux présents de la politique de la concurrence conditionnent largement la politique industrielle. Une concurrence accrue renforce la concentration des entreprises en quête de gains de compétitivité. Pour produire plus et mieux, les entreprises recherchent les économies d'échelle : produire en grande quantité pour mieux maîtriser les coûts, rechercher des économies d'échelle, s'orienter vers la spécialisation et l'innovation pour renforcer l'efficacité productive, délocaliser les sites de production, sélectionner les types de produits...Tous ces ajustements conditionnent fortement l'avenir industriel européen.

La théorie économique offre en la matière plusieurs enseignements utiles : la théorie ricardienne de l'avantage comparatif plaide très tôt en faveur d'une spécialisation productive assurant une meilleure maîtrise des coûts et contribuant in fine à une baisse des prix pour le consommateur ; la politique industrielle volontariste dans la lignée des enseignements de la spécialisation fixe des objectifs de puissance industrielle nationale ; les approches de la concentration militent en faveur d'une concentration modérée pour éviter tout risque dommageable de position dominante : l'indice de concentration d'Hirschman-Herfindal renseigne sur le niveau de concentration acceptable ; des nuances au risque de concentration

sont toutefois apportées au début des années 1980 par Baumol-Panzar-Willig avec la théorie des marchés disputables (« contestable markets ») attestant de la capacité d'un monopole à se comporter comme s'il était en concurrence dès lors que l'entrée et la sortie du marché sont libres et sans coûts irrécupérables. Une nouvelle approche de concurrence en résulte : l'enjeu des marchés, d'une zone économique n'est plus aujourd'hui d'assurer une concurrence réelle sans barrière avec des guerres de prix redoutables. La recherche d'efficacité l'emporte désormais et permet notamment à Riem, dès 2008, de substituer au terme de concurrence réelle la terminologie de concurrence efficace : l'enjeu de demain est de tenter de défendre simultanément l'intérêt du consommateur (prix juste) et l'avenir de l'entreprise (bonne productivité/compétitivité). De tels objectifs modélisent l'avenir industriel européen.

Pour garantir cette meilleure efficacité, faut-il réglementer les marchés concurrentiels ?

Les économistes dénoncent les risques de comportements stratégiques et les défaillances des marchés. Ils préconisent en retour leur régulation. Plusieurs secteurs ont basculé très tôt dans la sphère publique du fait de leurs coûts de production décroissants garantissant par définition des rendements croissants (eau, électricité, transports...). Dans d'autres domaines, l'État régule aujourd'hui le marché en imposant par exemple une réglementation avec des permis d'émission, des quotas de production, des bonus incitatifs et taxes permissives. La compétition économique demeure mais doit être responsable. Mais un nouvel enjeu se renforce très tôt avec la concurrence asiatique et d'une manière plus générale la concurrence mondiale. La politique industrielle doit alors permettre à la concurrence de jouer et à l'industrie d'être compétitive. Politique industrielle et politique de la concurrence sont donc de plus en plus interdépendantes et interagissent directement sur les décisions économiques et politiques.

L'intérêt du sujet n'était pas de réciter un cours ou de plaquer des connaissances générales. Les bons devoirs se sont démarqués par l'effort de réflexion et de synthèse. Plusieurs illustrations permettaient aussi de dynamiser l'analyse proposée.

5 Epreuve de note de synthèse : la lutte contre le trafic de drogue

Il s'agissait d'un sujet d'actualité comportant un volet maritime évident. Le volet maritime faisait l'objet d'un intérêt particulier dans le cadre d'un concours permettant d'embrasser une carrière maritime, mais ne constituait pas en soi la trame du sujet. Les informations extraites de la documentation transmise (73 pages) étaient assez fournies sans être particulièrement techniques. Les candidats qui s'étaient donnés la peine de s'intéresser préalablement au sujet pouvaient bénéficier d'un avantage permettant de comprendre plus rapidement les principaux enjeux à faire apparaître.

Sur le fondement du dossier, les candidats devaient effectuer un état des lieux du trafic de drogue dans le monde en précisant les principales caractéristiques du marché et ses ressorts (niveau de production, de consommation, diversité des stupéfiants, principales routes, caractère volatile des vecteurs, etc.) ainsi que leurs conséquences (menaces pour la santé, la sécurité et l'environnement).

Les réponses apportées par la puissance publique face à cette situation alarmante devaient être présentées avec une approche internationale, communautaire et française, en n'omettant pas de faire ressortir leurs principales limites.

Le respect de la forme de l'exercice était clairement attendu (définition des termes du sujet, problématique claire et en phase avec la thématique, introduction et conclusion construites,

etc.) sans pour autant qu'un plan-type soit de mise. En revanche, le plan devait clairement être équilibré, progressif et compréhensible. S'agissant d'une note rédigée à l'attention du ministre chargé de la mer, la crédibilité du contenu était évaluée (clarté du propos, ton employé, nature et cohérence des arguments développés et des recommandations, etc.).

Comme souvent dans ce type d'exercice, l'un des enjeux consistait à bien gérer le temps imparti à l'épreuve, ce qui pouvait se traduire (entre autres) par la nécessité absolue de séparer rapidement les informations essentielles de celles considérées comme superflues afin d'éviter les digressions inutiles. Ce dernier point a visiblement constitué une difficulté pour beaucoup de candidats, et pour certains leur a été lourdement dommageable. A cet effet, lors de la correction, une tendance a été relevée, consistant à lire des fins de devoirs inachevées (ou bâclées). Cette tendance se traduisait aussi par un soin de la copie (et un niveau d'attention orthographique) qui se dégradait au fur et à mesure des pages. Le correcteur pouvait alors déceler de façon palpable la « panique » envahir certains candidats à mesure qu'ils approchaient de la fin du temps imparti.

L'attention des candidats est également attirée sur la nécessité de se projeter « réellement » dans l'exercice. A ce titre, il n'était pas inutile d'afficher très clairement les recommandations adressées au ministre et d'une façon plus générale, tout ce qui pouvait être de nature à simplifier et structurer la compréhension des enjeux.

Par ailleurs, pour caractériser le phénomène étudié, il ne fallait pas hésiter à utiliser tout le spectre que permettait d'utiliser la documentation. A titre d'exemple, si certains documents précisaient que le trafic « explose », il s'avérait préférable de le mentionner tel quel plutôt que de mentionner que le trafic était en (simple) augmentation.

Certains candidats issus du concours article 4-2 semblent avoir été déboussolés par la teneur de l'exercice. Il est donc indispensable de se préparer sérieusement à l'épreuve de la note de synthèse avant le concours.

Quelques copies laissaient apparaître un niveau orthographique / syntaxique faible et peu compatible avec les fonctions attendues en cas de titularisation du candidat au sein du corps visé.

A noter également, certains candidats ont réussi honorablement l'épreuve en cherchant à adopter une approche simple et pratique de l'exercice (problématique simple / plan logique / développements construits).

Dernier conseil : il n'est pas interdit de faire usage de ses propres connaissances pour autant que cela ne contrevienne pas à l'économie générale de la documentation fournie. Ainsi, adresser sa note à « Monsieur le ministre chargé de la mer » alors qu'il s'agit en réalité d'une « Madame » au moment des épreuves écrites n'est pas indiqué et souligne immédiatement une méconnaissance des instances gouvernementales et/ou de l'organisation étatique de l'administration française de la mer, ce qui est préjudiciable à un candidat se destinant à intégrer le corps des AAM.

Au bilan, l'épreuve de note de synthèse de la présente session ne présentait pas de difficultés notoires en termes de compréhension générale de la thématique abordée.

En résumé, concernant l'épreuve de note de synthèse, les candidats peuvent être classés en 3 catégories respectives, dont voici les principales caractéristiques :

1. Caractéristiques des très bonnes copies (au-delà de 14/20)

- le candidat s'est attaché à extraire les informations utiles fournies dans la documentation et les a retranscrites dans son développement en les ordonnant judicieusement (plan logique) ;
- le candidat a su gérer le temps imparti et est allé au bout de l'exercice en respectant la forme du devoir (l'introduction, la conclusion, les différentes parties et les annonces des parties sont équilibrées et bien rédigées) ;
- le candidat a fait usage d'un niveau d'information et de recommandations bien adapté à un membre du gouvernement (il s'agissait d'une note adressée au ministre de la mer), le registre de langage est adapté ;
- l'expression du candidat est claire, bien écrite et soignée tout au long du devoir.

2.Caractéristiques des copies moyennes (entre 10 et 13,75/20)

- la qualité argumentative de la copie est présente au début mais se dégrade au fil des pages pour aboutir à une fin de copie « bâclée » (la gestion du temps a manifestement posé problème) ;
- l'orthographe est parfois hasardeuse et se dégrade au fur et à mesure de la lecture par le correcteur. Même constat concernant le soin de la copie ;
- la copie fait bien ressortir les points les plus importants mais comporte des lacunes évidentes ou fait apparaître des digressions inutiles ;
- le niveau de langage n'est pas toujours bien adapté à un membre du gouvernement.

3.Caractéristiques des mauvaises copies (en-dessous de 10/20)

- le devoir n'est pas mené à son terme ou la fin de devoir est inexploitable (gestion du temps mal maîtrisée) ;
- le devoir fait apparaître des manquements dans son développement ou encore des contre-sens laissant supposer une mauvaise compréhension / exploitation de la documentation fournie ;
- la copie est difficile à lire pour le correcteur pour une ou plusieurs raisons suivantes : orthographe non maîtrisée, soin qui laisse clairement à désirer, écriture illisible, etc. ;

6 Epreuve d'anglais

Le texte à traduire pour l'épreuve de version (750-800 mots) correspond à un niveau B2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Cela signifie qu'il faut être capable de comprendre les idées principales d'un texte complexe, portant sur des sujets concrets ou abstraits. Quelques termes maritimes spécifiques devraient être connus à l'avance par les candidats.

Le jury a constaté plusieurs traductions excellentes qui respectaient fidèlement le sens du texte d'origine, utilisaient le vocabulaire spécialisé approprié et qui comportaient très peu d'erreurs de grammaire ou de syntaxe. En revanche, certaines traductions étaient trop éloignées du sens du texte, avec des tentatives de réécriture qui pouvait parfois mener à de lourds contresens.

L'épreuve de traduction est corrigée en points-fautes. Chaque candidat part avec 20/20 d'office et des points sont progressivement retirés au fur et à mesure que les fautes s'accumulent.

Les omissions, faux-sens et contresens sont sévèrement sanctionnés. Les omissions sont les fautes qui font perdre le plus de points. Donc, en cas de difficulté de vocabulaire, il vaut mieux chercher un équivalent plutôt que d'omettre un mot ou une partie de phrase.

En voici un exemple récurrent qui se trouvait dans le titre de l'article :

Op-Ed: Tide is Turning on Maritime Corruption, But We Must Finish the Job

<https://maritime-executive.com/editorials/>

Le terme « Op-Ed » a posé problème pour un bon nombre de candidats. Il s'agit d'une abréviation de op(posite the) ed(itorial page) - page opposée à la page éditoriale d'un journal, consacrée aux commentaires, aux articles de fond, etc. En somme, c'est un article d'opinion. Trop de candidats ont fait le choix de ne pas traduire ou de supprimer cette partie du titre.

Les non-sens : témoignent d'un manque de logique et de recul par rapport au texte.

Les calques ne sont pas très pénalisants. Néanmoins, même si les calques ne sont pas ce qui, *a priori*, fait perdre le plus de points, c'est leur accumulation qui est souvent pénalisante.

Concours 4.2

1 Epreuve de culture générale : Les lanceurs d'alerte

Le niveau général n'était pas au niveau attendu pour le concours 4.2. Si l'affaire Snowden ou Wikileaks ont parfois été évoqués, les références à l'actualité sont généralement restées lacunaires témoignant d'une préparation insuffisante à la réflexion sur les sujets d'actualité. L'articulation entre liberté d'expression et protection des intérêts nationaux n'a pas été suffisamment mise en avant.

2 Epreuve d'administration : La police administrative et la protection de l'ordre public

Tous les candidats qui ont composé ont obtenu des notes moyennes alors qu'il s'agissait d'un sujet très classique pour l'épreuve d'administration.

Généralement, il manquait les définitions des termes du sujet. Les connaissances demeuraient superficielles sur les deux notions clés (police administrative et ordre public). La jurisprudence du Conseil d'État n'était pas connue.

3 Epreuve de sciences et techniques :

Les résultats du concours sont jugés décevants. Le sujet, de nature technique, a été conçu pour évaluer la maîtrise de notions fondamentales et d'un vocabulaire professionnel courant du domaine maritime. Il était attendu que les candidats démontrent une vision globale, bien que basique, des navires et de leur environnement. Malheureusement, la correction a révélé un manque d'imprégnation maritime et une maîtrise insuffisante du vocabulaire métier.

- Les questions 1 et 4, axées sur la description des navires, ont mis en évidence un faible niveau de maîtrise du vocabulaire maritime courant.
- La question 3, concernant les différences entre les moteurs deux-temps et quatre-temps, a révélé un manque de connaissances criant en mécanique. De même, la question 2 sur le cloisonnement des navires, bien qu'élémentaire, a souvent manqué de précision sur le double rôle du cloisonnement : maintenir la flottabilité et renforcer la résistance structurelle de la coque.
- Les questions 5 et 6 testaient des connaissances techniques de base. Les candidats n'ont que très rarement réussi à lier les activités maritimes (pêche et croisière) à leur

contexte géographique. La question 5, qui portait sur la définition du plateau continental et son influence sur la pêche professionnelle, a confirmé le manque de connaissances approfondies du milieu marin. La question 6 ("Décrire un navire de croisière") visait à évaluer la compréhension du marché de la croisière. Les réponses devaient lier les caractéristiques techniques des navires (taille, équipements, propulsion) aux principes économiques (économies d'échelle, coûts d'exploitation). Une comparaison des modèles de croisière de masse et haut de gamme était également attendue.

- Pour répondre à la question « 7 » sur l'organisation du sauvetage en France, le candidat devait d'abord mentionner que cette mission était menée par le Secrétaire général de la mer et coordonnée par les préfets maritimes. Il était ensuite essentiel d'expliquer le rôle central des CROSS (Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage).
- A la question « 8 » (dispositifs de séparation du trafic [DST]), il était nécessaire de présenter les points essentiels de la règle 10 du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) : organiser et sécuriser la navigation dans les zones de trafic dense ; obligation pour les navires d'emprunter ces voies de circulation dans un sens unique et d'éviter de les traverser, sauf en cas d'urgence ou de contrainte ; ...
- Enfin, la question 9 demandait une traduction stricte des phrases conformément au Standard Marine Communication Phrases (SMCP), une exigence de base qui n'a pas été pleinement satisfaite.

Les résultats de cette partie du concours révèlent un manque général de connaissances maritimes et de culture professionnelle chez les candidats. Leurs difficultés à maîtriser le vocabulaire technique, les notions techniques de base et de la réglementation témoignent d'une imprégnation insuffisante du milieu.

4 Epreuve de Sciences de la vie et de l'environnement :

Aucun candidat

5 Epreuve de note de synthèse : la lutte contre le trafic de drogue

Certains candidats issus du concours article 4-2 semblent avoir été déboussolés par la teneur de l'exercice. Il est donc indispensable de se préparer sérieusement à l'épreuve de la note de synthèse avant le concours.

Quelques copies laissaient apparaître un niveau orthographique / syntaxique faible et peu compatible avec les fonctions attendues en cas de titularisation du candidat au sein du corps visé.

A noter également, certains candidats ont réussi honorablement l'épreuve en cherchant à adopter une approche simple et pratique de l'exercice (problématique simple / plan logique / développements construits).

6 Epreuve d'anglais

Cf. observations concours 4.1

Concours 6.1

Pas de concours ouvert

III. L'ÉPREUVE ORALE

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Plusieurs candidats ont eu du mal à gérer leur stress lors de l'épreuve, ce qui peut constituer un handicap dans la mesure où cela altère l'échange avec les membres du jury. Le jury invite les candidats à s'exercer à parler en public (et à se filmer), à passer des oraux blancs dans des centres de préparation afin de mettre tous les atouts de leur côté le jour de l'entretien.

B. Conseils aux candidats

Concours 4.1

1 Entretien avec le jury

L'entretien dure 50 minutes. Pendant les 10 premières minutes le candidat expose son parcours et ses motivations. L'entretien avec le jury n'est pas une épreuve de culture générale du type « Trivial pursuit ». Le jury s'attache à comprendre avec bienveillance les motivations et la personnalité de chaque candidat. Le principe est bien d'identifier si le ou la candidat(e) dispose des qualités requises pour s'épanouir dans les multiples postes qu'offre le corps des administrateurs des affaires maritimes.

Les candidats doivent soigner la présentation de leur parcours au cours des dix premières minutes car cette séquence ouvre l'entretien et éclaire le jury sur les expériences pointées sur le CV qui doit lui-même être clair, lisible et argumenté. Tous les CV sont examinés attentivement par les membres du jury pour permettre d'entrer rapidement en interaction avec le candidat. Insérer une photographie d'identité sur le CV ne nuit pas à l'exercice et n'entraîne aucune discrimination.

Le jury essaie d'apprécier les qualités intellectuelles (capacité d'analyse et de synthèse, argumentation, hauteur de vue par rapport à une question posée, rapidité du raisonnement) mais également les qualités interpersonnelles (capacité à piloter une équipe, à travailler en collectif et à s'insérer dans un système hiérarchique) ainsi que le système de valeurs de chaque candidat à travers les échanges en projetant ce dernier dans diverses situations professionnelles.

La connaissance de la réalité des métiers exercés par les administrateurs des affaires maritimes est un atout pour éprouver et ensuite exprimer une motivation. A cet égard, les candidats ayant fait un stage dans les services des affaires maritimes soit en administration centrale soit en services déconcentrés se démarquent nettement des autres candidats quant à la motivation ou à la connaissance des métiers. La présentation des motivations lors des dix premières minutes apparaît plus clairement et permet d'engager très rapidement un échange riche et constructif entre le candidat et les membres du jury.

Les meilleurs profils sont hétérogènes mais présentent des caractéristiques communes :

- un parcours qui témoigne d'une ouverture d'esprit, d'un sens du service et d'une bonne maturité ;
- une connaissance des métiers, des conditions d'exercice, et du statut des AAM ;
- une rapidité de réflexion et une profondeur intellectuelle appliquées aux enjeux maritimes.

Les candidats ayant mené une réflexion sur leurs motivations, le caractère militaire du corps se démarquent bien souvent des autres candidats.

Pour le concours 2025, comme pour les années précédentes, le jury a été impressionné par le haut niveau de certains candidats s'agissant tant des aptitudes intellectuelles que des qualités interpersonnelles ou de la motivation.

Même si cela va de soi, une tenue correcte est exigée (posture, vêtements). C'est le cas pour la très grande majorité des candidats à quelques exceptions près. Il s'agit de faire preuve de respect vis-à-vis du jury mais également de montrer sa capacité à accepter les codes, les règles en collectivité et celles d'un corps militaire en particulier.

Le jury attire l'attention des candidats sur le faible nombre de places impliquant en conséquence une concurrence sévère.

2 Oral d'anglais

L'oral d'anglais ne posait globalement pas de grande difficulté aux candidats. Les textes proposés provenaient de la presse anglophone, et ne présentaient pas de difficultés de compréhension particulières.

Les candidats avaient dans l'ensemble un bon niveau d'anglais, certains atteignant même le niveau C1+, et ont pu bien structurer une synthèse et élaborer un commentaire. Les candidats les plus habiles ont proposé une introduction qui problématisait le commentaire qui suivait, à l'aide liens logiques, avant de conclure en faisant le bilan du traitement du problème.

Le jury souhaiterait toutefois attirer l'attention des candidats sur les potentielles erreurs de prononciation et d'intonation de mots qui reviennent très souvent dans l'expression en continu et l'entretien qui suivait. Il est fortement recommandé de vérifier la prononciation de ces mots dans un dictionnaire en ligne avant l'épreuve orale.

En voici quelques exemples :

study	the Guardian	analysis	contribute
idea	wind turbine	biofuel	shipping
development	marine	consequence	pollute

Dans l'ensemble, les candidats se sont montrés à l'aise lors de l'entretien avec le jury. Ils ont fait preuve d'écoute et de réactivité face aux questions complémentaires, certains se révélant même plus performants dans l'interaction que dans la prise de parole en continu.

Cependant, le jury a constaté que quelques candidats se limitaient à un simple résumé de l'article, sans véritable analyse ni commentaire. Il convient de rappeler que, pour ce type d'épreuve, la présentation d'un article doit respecter un format précis : une synthèse suivie d'un commentaire ou d'une analyse, permettant d'engager la discussion avec le jury.

Les questions posées lors de l'entretien avaient pour objectif de préciser certains points de la présentation et d'aborder les motivations du candidat.

Les critères d'évaluation portaient sur la qualité linguistique (étendue / précision), la fluidité du discours (aisance), la capacité à interagir et la cohérence du discours et des arguments.

Le jury souligne que plusieurs candidats se sont distingués par une préparation solide, un excellent niveau d'anglais et de bonnes connaissances générales.

Concours 4.2

1 Entretien avec le jury

Il s'agit de candidats qui ont déjà une expérience professionnelle et qui souhaitent s'engager dans une deuxième carrière.

Les observations formulées par le jury pour les candidats au concours 4.1 restent valables pour le concours 4.2 avec toutefois une attention particulière s'agissant du parcours professionnel qui doit être mûrement réfléchi notamment pour ce qui concerne le type de postes susceptibles d'être occupés.

Les profils des candidats les orientent majoritairement en début de carrière vers des postes à dominante technique tels que inspecteurs de la sécurité des navires ou dans une moindre mesure, coordinateur de mission de sauvetage en CROSS sans pour autant que les premières affectations constituent des blocages pour évoluer par la suite vers des postes à dominante plus administrative.

2 Epreuve orale sur la matière à option

Le jury a relevé une insuffisante maîtrise de la technique du navire se traduisant notamment par des définitions floues de termes techniques de bases et une absence de vision globale du navire et des phénomènes physiques qui s'y appliquent.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de travailler et de maîtriser cette option.

3 Oral d'anglais

Cf. observations formulées sur le concours 4.1.

Concours 6.1 Pas de concours ouvert en 2025